

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-214

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme ALDERWEIRELD Sandrine afin d'effectuer son déménagement du 1, rue de l'Eglise à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés le long du 1, Place du Général de Gaulle (cabinet vétérinaire), côté rue de l'Eglise et face au 2, rue de l'Eglise, et ce, **du vendredi 12 septembre à partir de 15h au samedi 13 septembre jusqu'à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

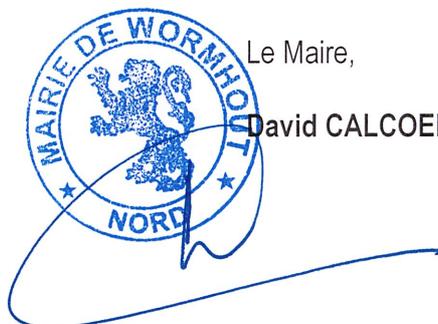
ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 19/08/2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 19/08/2025
Le Maire,
David CALCOEN



Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

